|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BTS Collaborateur Juriste Notarial**  **E31 - Tableau de synthèse**  **CCF** | | | |
| **Descripteurs des niveaux** | | | |
| **Activités (2 par type)** | **Niveau 1** | **Niveau 2** | **Niveau 3** |
| **Veille juridique** | * L’objet de la veille est ciblé et identifié par l’enseignant. * Les critères de recherche sont aisément identifiables. * Les outils mobilisés (pour la recherche et la curation) restent peu nombreux et simples. * La restitution se limite à une présentation ordonnée des élements récoltés. * L’exploitation de la documention juridique trouvée est aisément compréhensible. * L’exercice de veille a notamment pour objectif d’acquérir la méthodologie | * L’objet de la veille est élargi mais toujours identifié par l’enseignant. * Les critères de recherche doivent être affinés par les apprenants au fur et à mesure de leur activité de veille. * Plusieurs outils (pour la recherche et la curation) sont utilisés. * La curation suppose une organisation pour garder trace des documents récoltés. * La restitution nécessite un traitement et une analyse des résultats et de la documentation juridique trouvée. | * La veille porte sur une thématique générale donnée par l’enseignant ou proposée par l’apprenant. * Les critères de recherche doivent être questionnés et réévalués à plusieurs reprises. L’activité de veille dure dans le temps. * Les outils utilisés pour la recherche et la curation sont nombreux et leur manipulation parfois complexe. * La restitution suppose une analyse approfondie de la documentation juridique ainsi qu’une réflexion sur les enjeux et la portée des éléments trouvés. * La stratégie mise en place pour la veille est un axe important de la restitution. |
| **Cas pratiques** | * La qualification des faits et la formulation de la question de droit sont évidentes. * L’utilisation du code peut être nécessaire mais se limite à un travail de repérage. Si un corpus est fourni, les annexes mobilisent des concepts simples. Les ressources sont mises en annexe pour guider le raisonnement de l’apprenant. * La résolution du cas pratique vise principalement l’acquisition de la méthodologie. * Le raisonnement juridique à construire est élémentaire. Les concepts mobilisés sont peu nombreux. | * La qualification des faits nécessite une analyse juridique. * Le code peut être exploité de manière approfondie (identification et mobilisation d’articles et de jurisprudence). * Si un corpus est fourni, toutes les ressources utiles à la résolution du cas ne sont pas données. * La formulation du problème de droit suppose un degré d’abstraction et d’analyse. * Le candidat mobilise des connaissances personnelles pour construire un raisonnement juridique dans le respect de la méthodologie ainsi que du vocabulaire juridique associé. | * La qualification des faits est délicate au regard de la complexité du dossier et des concepts mobilisés * Le code peut être exploité de manière approfondie (identification et mobilisation d’articles et de jurisprudence) * La détermination et la formulation précise du problème de droit sont difficiles. * Le candidat mobilise des connaissances personnelles pour construire un raisonnement juridique dans le respect de la méthodologie. Le cas suppose la maîtrise d’un vocabulaire juridique riche, éventuellement issu de différentes branches du droit. * La résolution du cas peut supposer d’envisager plusieurs hypothèses. * Aucune annexe ou des annexes nécessitant une analyse fine sont fournies (doctrine, jurisprudence complexe à exploiter). |
| **Analyse de décisions de justice** | * La qualification des faits estsimple, évidente. * Le problème de droit est facilement identifiable. * La compréhension des prétentions des parties et des motifs sont aisées et mobilisent peu de concepts juridiques. * La solution et la portée de l’arrêt sont aisément identifiables et s’inscrivent dans une jurisprudence constante. * L’analyse de l’arrêt a notamment pour objectif d’acquérir la méthodologie. | * La qualification des faits suppose une analyse et une réflexion juridique. * La formulation du problème de droit mobilise une capacité d’abstraction. * La compréhension des prétentions des parties et des motifs de la solution suppose un raisonnement juridique abouti et nuancé ainsi que la mobilisation de plusieurs notions juridiques. * La solution et la portée doivent être explicitées notamment au regard de l’apport par rapport aux jurisprudences antérieures. | * La qualification des faits est complexe et suppose une maitrise d’un vocabulaire juridique riche, éventuellement issu de plusieurs branches du droit. * La formulation du problème de droit suppose une capacité d’abstraction et la mobilisation de plusieurs concepts. * La compréhension de la solution suppose un raisonnement juridique complexe nécessitant une prise de recul notamment sur les enjeux et la portée de l’arrêt. * Il peut s’agir d’un arrêt de principe, d’un revirement de jurisprudence. |
| **Analyse d’acte**  *Acceptation large : acte juridique (dont les actes authentiques)* | * L’acte étudié est un acte courant, simple et assez court (ou un extrait). * La qualification des parties ne pose pas de difficulté particulière. * Les notions mobilisées restent peu nombreuses. * Les effets de l’acte sont peu nombreux, aisément identifiables et faciles à expliciter.   Ex. procuration, actes d’état civil ; testament simple, une reconnaissance dettes.   * L’analyse de l’acte a notamment pour objectif d’acquérir la méthodologie | * L’acte étudié est un acte courant mais dont le contenu est riche. * Les parties en présence peuvent nécessiter une analyse juridique (présence éventuelle de personnelles morales, d’une délégation de pouvoir). * Plusieurs notions juridiques sont mobilisées. * L’apprenant peut avoir à apprécier la validité de l’acte. * La compréhension de l’acte suppose une analyse juridique pour en identifier les principaux effets.   Ex : bail d’habitation, acte de consentement à la PMA | * L’acte étudié est long et/ou complexe. * Les parties en présence nécessitent une analyse juridique (présence éventuelle de personnelles morales, d’une délégation de pouvoir…). * Les notions mobilisées sont nombreuses et complexes, éventuellement issues de branches du droit différentes. * L’apprenant peut avoir à apprécier la validité de l’acte. * L’appréhension de l’acte suppose une analyse juridique approfondie car les effets de l’acte sont multiples ; leur explicitation suppose un écrit agurmenté.   Ex : règlement de copropriété, cession de fonds de commerce, bail commercial, convention d’indivision. |